



Radiation de l'ecole sans autorisation??

Par **dorot44**, le **07/02/2009** à **15:44**

Bonjour,

voila, mon mari a radié ma fille de son ancienne ecole dans le finistere, sans mon autorisation, juste en allant voir les gendarmes et en signalant qu'il repartait vivre dans le nord et qu'il prenait ma fille avec.

Avec ce papier, il a ete voir le directeur de l'ecole et a fait sa radiation.

Ensuite il a ete l'inscrire dans une nouvelle ecole dans le nord, toujours sans mon autorisation. On m'a dit qu'il sera difficile pour moi de reprendre ma fille du fait qu'elle est deja scolarisée

j'aurais voulu savoir ce que je pouvais faire, ce que risque les personnes qui ont radié et inscrit une enfant sans l'autorisation des 2 parents....

merci d'avance
bonne journée

dorothee